

Le Mendulphin



#109 - Bulletin municipal de SAINT-MOLF - printemps 2021

Atlas de la biodiversité

Protection paysagère
du Bassin du Mès

Un aperçu du
budget communal

Économie sociale
et solidaire :
les projets avancent !

I Nos partenaires

AMISSE Alain · PAYSAGE

2, rue de Quilistre
Boulay
44350 SAINT-MOLF

Tél. 02 40 62 53 11
Port. 06 98 14 45 54

alain.amisse@free.fr

Création et entretien
de jardin
Elagage · Abattage
Clôtures · Dallage



**POSE CARRELAGE
FAÏENCE, PARQUETS
& TOUS REVÊTEMENTS
DE SOLS**

David HERMITE
06 10 93 74 75

02 40 62 98 34 - bhcarrelage@orange.fr
Le point du jour - 44350 SAINT-MOLF

TERRASSEMENTS



Bernard BICHON

La Vallée de Bel-Air
44350 SAINT-MOLF

02 40 62 51 54

**Couverture - Zinguerie
Panneaux photovoltaïques
Bardage : Neuf et restauration**

SARL DENAIRE



P. A. du MES - 10, imp. du Breniguen - 44350 SAINT-MOLF
Tél. : 02 40 62 53 07 - Port. : 06 85 50 81 38
sarlenairejeanclaud@wanadoo.fr

DOMINELEC

DOMotique
INformatique
ELECTricité générale



Hugo Morice 06 74 14 16 22
Co-gérant

contact@dominelec.com
44350 SAINT-MOLF www.dominelec.com

L'échappée Saline
Chambres d'hôtes



Calme • Détente
Loisirs • Cheval • Animaux

3 Rue des Tadornes - 44350 Saint-Molf
06 89 13 80 25 - echappeesaline@yahoo.com
www.l-echappee-saline.fr



EXOBAT

EXPERTS
AMIANTE - PLOMB - PATHOLOGIE DU BOIS
DÉCHETS AVANT DÉMOLITION

06 03 60 88 80 / 06 23 78 59 37
19 route de Kerhué - 44350 ST MOLF / exobatooest@gmail.com



Fanny Coiffure

COIFFURE À DOMICILE
MIXTE, SHAMPOING, COUPE, BRUSHING...

06 60 98 03 44 - 44350 SAINT-MOLF



Changer de lunettes ?

Envie de respirer, se reconnecter à la vraie vie, voyager sans prendre l'avion, découvrir l'extraordinaire à nos portes... Comprendre la campagne rétro-littorale et les enjeux écologiques qui nous concernent, sensibiliser les habitants au respect de la nature... Vous trouverez quelques éléments de réponses dans les articles du Mendulphin de ce printemps puisque l'environnement sera à l'honneur avec le dossier Atlas de la biodiversité communale (ABC), un article sur les chauves-souris, le classement du Bassin du Mès et le nouveau tri des déchets. L'habitat ne sera pas en reste avec des informations sur les primes APL ou de rénovation, la révision du PLU...

Pour les ABC qui me tiennent à cœur et qui dureront trois ans, j'espère qu'au moins 135 habitants de notre commune participeront aux animations - c'est mon défi personnel - et qu'ils trouveront sur le site internet du Parc de Brière ou à la médiathèque de Saint-Molf des idées nature pour leur plaisir !

Au-delà de l'enjeu patrimonial et écologique des ABC, je souhaite qu'une dynamique multigénérationnelle naisse autour de ces sujets d'environnement, de partage de connaissances et de faire ensemble. Connaître nos voisins, se dire bonjour à la boulangerie, discuter librement du Saint-Molf de demain, accepter le point de vue de l'autre et pour ce faire, être capable... de changer de lunettes.

Par les citoyens et en fonction de leurs engagements, un changement utile pour notre cadre de vie s'opérera, en termes de beauté, de sécurité et de solidarité.

Nul doute que nous y parviendrons... Ensemble.

■ Stéphanie Barreaud,
conseillère municipale subdéléguée
à l'environnement et
au développement durable

- » **Actualités** p. 2
- » **Actions municipales** p. 4
- » **Cap Atlantique** p. 8
- » **Environnement, cadre de vie, urbanisme** p. 9
- » **Dossier** p. 12
- » **Économie sociale et solidaire** p. 15
- » **Sécurité** p. 16
- » **Social, santé** p. 17
- » **Enfance, jeunesse** p. 19
- » **Infos pratiques** p. 21

Le saviez-vous ?

Votre Mendulphin est distribué par les conseillers municipaux. Il peut arriver qu'une maison ne soit pas livrée, ou soit livrée en double, ou que la livraison soit effectuée dans une rue quelques jours avant la rue voisine... Merci de votre indulgence, signalez-le simplement à l'accueil de la mairie ! Si vous avez reçu un exemplaire en trop, merci de le restituer en mairie.

Directeur de publication : Hubert DELORME
Responsable de rédaction : Valérie PERRARD
Création, réalisation, rédaction : Gwendoline GRANGE-GUÉRIN
Crédit photo : Mairie de Saint-Molf, Freepik.com, stock.adobe.com
Sources : SFPEM, Groupe mammologique breton GMB
Impression : GROUPE IMPRIGRAPH/Le Sillon - Savenay
02 40 58 91 24 - www.sillon.fr - Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement avec encres végétales.
Tirage : 1 500 exemplaires
Dépôt légal : avril 2021

Actualités

ÉLECTIONS MAINTENUES SOUS RÉSERVES DE NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS SANITAIRES

Élections départementales et régionales

Inscription sur les listes électorales possible jusqu'au vendredi 14 mai. Les électeurs inscrits entre le 20 avril et le 14 mai ne seront donc pas destinataires de la propagande.



Votes dimanche 20 et 27 juin de 8 heures à 18 heures

- ▶ bureau 1 : centre culturel,
- ▶ bureau 2 : mairie (attention changement pour ces élections uniquement !).

Votre carte d'électeur indiquant "centre culturel" comme bureau de vote reste valable.

- ▶ vérifiez en ligne votre inscription électorale et votre bureau de vote : www.service-public.fr > interroger sa situation électorale

Possibilité de déposer les demandes d'inscription en ligne, sur les sites www.demarches-interieur.gouv.fr ou www.service-public.fr, quelle que soit la commune de résidence. Le dépôt au guichet de la commune ou la transmission des demandes d'inscription à la commune, par courrier, restent possibles.

À la date du dépôt de la demande, chaque électeur doit :

- ▶ être âgé de 18 ans ;
- ▶ être de nationalité française ou ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- ▶ jouir de son droit de vote en France ou dans son pays d'origine, pour les ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- ▶ apporter la preuve de son attache avec la commune d'inscription.

NOUVEAUTÉS :

- ▶ **possibilité de faire une demande de procuration de façon partiellement dématérialisée. Rendez-vous sur maprocuracion.gouv.fr.** Plus besoin de justifier d'un motif valable pour voter par procuration. N'attendez pas le dernier moment !

À SAVOIR POUR LE JOUR DU SCRUTIN : documents admis pour justifier de l'identité d'un électeur au moment du vote :

- ▶ carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans (sauf, de façon exceptionnelle, si la personne est "aisément reconnaissable" sur la photo) ;
- ▶ permis de conduire (y compris permis rose) ;
- ▶ récépissé délivré aux personnes en situation de contrôle judiciaire ;
- ▶ ou encore l'un des documents suivants, devant obligatoirement être munis d'une photographie et en cours de validité : carte d'identité de parlementaire, carte d'identité d' élu local, carte Vitale, carte du combattant, carte d'invalidité ou mobilité-inclusion, carte d'identité de fonctionnaire, permis de chasser.



Recharger sa voiture

Une borne est disponible 24h/24 et 7j/7, face à la salle des sports rue de la Roche-Blanche. Implantée depuis 2017

par le syndicat d'électrification de Loire-Atlantique, elle va évoluer vers un nouveau système d'exploitation afin d'améliorer la qualité de service et parfaire l'interopérabilité des réseaux de recharge avec les départements du Grand Ouest.

Les usagers sont invités à se réinscrire sur www.ouestcharge.fr. Assistance au 09 70 83 02 13



En chiffres :

7 dégradations volontaires pour un montant de 8 000 € pour la commune et 2 600 € pour l'association. Des solutions sont étudiées afin de mettre sous surveillance les bâtiments communaux pour éviter que cela ne se reproduise.

Vous pouvez soutenir financièrement le club sur le site : www.soutienstonclub.fr
> US Saint-Molf

Dégradations des locaux du foot

Fin décembre 2020, de nouvelles dégradations ont été faites au stade René-Berthe. Des portes ont été forcées, du matériel dégradé, les plafonds des vestiaires cassés et des tenues de joueur volées. Le club de Foot et la municipalité ont souhaité manifester leur lassitude de ces faits trop répétitifs (l'été dernier, des panneaux publicitaires avaient été cassés) par le fait de jeunes irrespectueux. Pour rappel, ces derniers faits de décembre se sont déroulés la nuit, c'est-à-dire au-delà du couvre-feu imposé. Ces nouveaux faits exposés à la presse viennent relancer les réflexions sur les actions à mener au niveau local mais aussi à l'échelle de Cap Atlantique.



Saint-Molf sous la neige

Ce 11 février, la neige nous a régallés. Le paysage s'est transformé pour le plus grand plaisir des yeux !

Personnel communal

Félicitations à Emmanuel et David, agents techniques, qui ont obtenu leur examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^e classe. Le maire les a nommés sur ce grade supérieur après création des postes correspondants par le conseil municipal.

Ophélie, précédemment animatrice enfance et adjointe au directeur, exerce désormais à l'école de la Roche Blanche en tant qu'agent spécialisé des écoles maternelles.



Emmanuel, David
et Ophélie

Appel aux dons :
la crèche a besoin de chemises
(M et L) blanches ou de couleur mais unies !
Merci de votre participation !

Projet de classement du bassin du Mès - enquête publique à venir

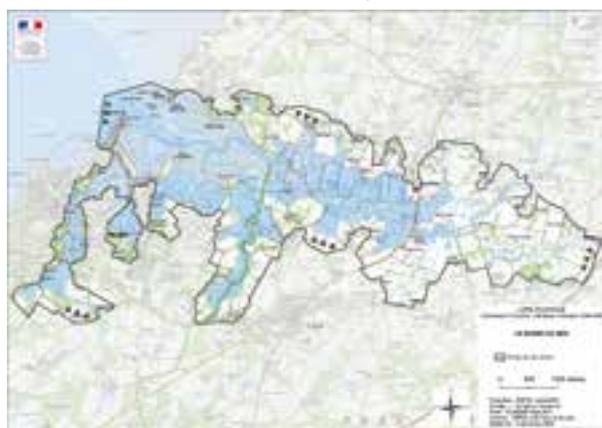
Les caractéristiques paysagères du bassin du Mès issues de la mise en valeur de ce territoire par l'ostréiculture, l'aquaculture, l'agriculture et la saliculture, ont légitimé son inscription sur la liste indicative des sites majeurs à classer en 2011, 2016 puis 2019. Pour ce site remarquable, le classement constitue une mesure de protection paysagère adaptée à titre historique et scientifique.

Le classement doit maintenir et favoriser les activités primaires en préservant les espaces agricoles cultivés et productifs qui n'ont pas vocation à accueillir un développement de l'urbanisation. Les aménagements permettant d'assurer la pérennité des sièges d'exploitation agricoles devront être accompagnés et facilités.

Après échanges avec les trois autres communes concernées par ce projet (Assérac, Herbignac, Mesquer) et avec la chambre d'agriculture et Cap Atlantique, le conseil municipal a émis un avis favorable sur le principe du classement du bassin du Mès au titre des « sites classés », en demandant toutefois que certaines parcelles soient exclues du périmètre du classement (pas de covisibilité avec le marais) et que soient créées des conditions favorables au maintien ou la construction de bâtiments d'exploitation et logements de fonction pour les professionnels du secteur de l'économie primaire.

Le dossier sera consultable en mairie et en ligne sur le site internet dès l'ouverture de l'enquête publique, probablement avant l'été.

Élu référent : ■ Didier AUBE,
conseiller subdélégué à l'économie sociale et solidaire

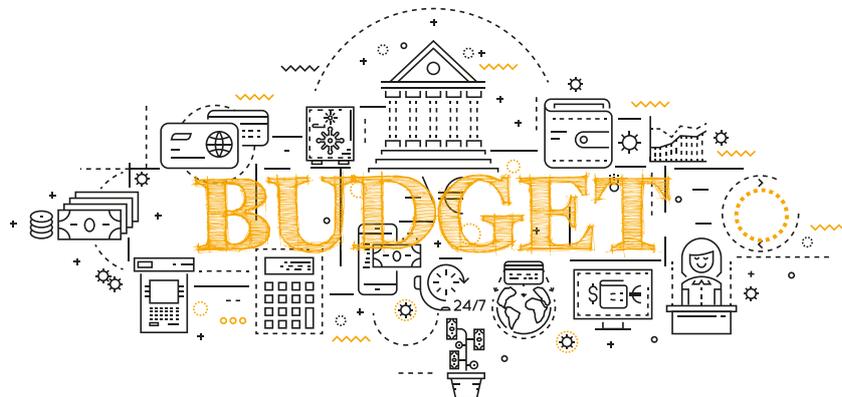


Actions municipales

Un aperçu du budget communal

Le saviez-vous ?

Le format du bulletin a évolué et sa mise en page est désormais réalisée par le service communication. Pour deux éditions annuelles, cela représente plus de 4 000 € d'économies.



En 2020, pour 3 275 300 € de dépenses, 3 175 280 € de recettes au budget principal de la commune (fonctionnement et investissement)

Les élus montrent l'exemple sur les économies



INDEMNITÉ DU MAIRE

1 200 € mensuels = 60 % du montant légal pour une commune de la taille de Saint-Molf

INDEMNITÉ DES ADJOINTS

700 € mensuels = - 10 % par rapport au précédent mandat

SUR LE MANDAT CES EFFORTS REPRÉSENTENT 115 200 € D'ÉCONOMIES

La dette

868 € par habitant sont consacrés au remboursement des emprunts.

4 emprunts sont en cours (remboursement de 182 100 € en 2021), le dernier arrivant à échéance dans 16 ans.

- ▶ les deux principaux projets financés par l'emprunt (centre-bourg et bâtiment enfance jeunesse) sont des investissements durables et au service de toute la population,
- ▶ entre deux, c'est uniquement grâce aux subventions importantes que la commune a pu investir (notamment les réfections des rues du Mès et du Pays Blanc, les cheminements doux),
- ▶ la municipalité garde des ambitions d'investissement grâce à la recherche constante de subventions et partenariats,
- ▶ la commune ne contracte pas de nouvel emprunt cette année.

Centre-bourg

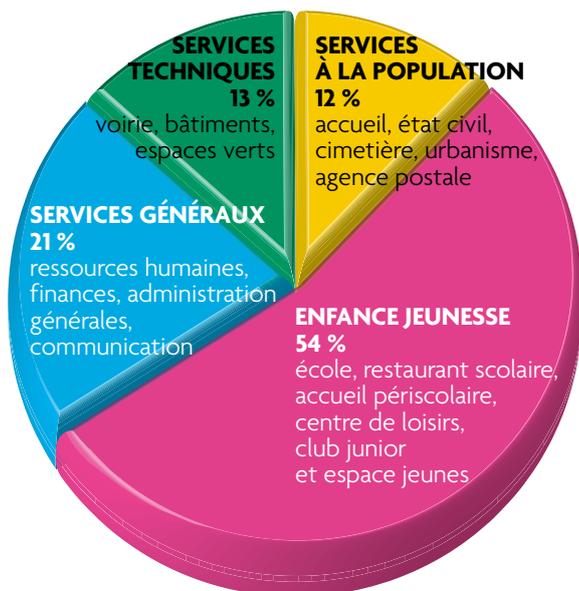
Sur 1 650 000 € de travaux, ce ne sont finalement que 705 000 € qui restent à la charge de la commune, soit moins de 43 %, grâce aux subventions.

de 2011 à 2021, + 9,5% seulement pour les recettes issues des dotations soit moins que l'inflation (+ 11,1 %) et la population (+ 23 %), deux sources d'augmentation mécanique des charges de la commune

Deux recettes récurrentes

Dotations de l'État : 16 %
Impôts locaux : 37 % } du budget total de la commune en 2021

À quoi sont consacrées les ressources humaines de la commune ?



Le saviez-vous ?

Sur le toit de la Récré Multicolore, des panneaux photovoltaïques mis en service en 2009 produisent de l'électricité. La commune retire de sa revente environ 9 000 € par an. Des bénéfices nets pour cette installation sont attendus seulement à partir de 2023, le temps de rembourser l'investissement initial.



L'augmentation de la population, notamment des plus jeunes, a conduit à renforcer progressivement le personnel communal encadrant les enfants. Le développement démographique des prochaines années restera limité afin de maîtriser les charges et de maintenir la qualité d'accueil dans les services publics.

Et les impôts en 2021 ?

+ 1 % des taux de taxes foncières (bâti et non bâti) pour maintenir le niveau de services rendus à la population tout en continuant à investir dans des projets au service de tous :

- entretien des voiries communales : 145 000 €,
- travaux et équipements urbains (effacement des réseaux, luminaires, eaux pluviales, lutte contre l'incendie) : 35 690 €,
- entretien et équipements des bâtiments crèche, école, restaurant scolaire et service enfance jeunesse : 44 800 €,
- entretien des équipements sportifs : 31 150 €,
- entretien et études autres bâtiments communaux : 18 150 €.



« La municipalité est consciente des marges de manœuvres limitées de son budget. Toutefois, malgré une baisse du niveau de dotations de l'État par habitant, nous, élus, sommes déterminés à mener à bien des projets au service de tous. Nous continuerons à être très attentifs à gérer au plus juste les charges de personnel et de gestion courante. »



Pour mémoire la dernière augmentation d'impôt était de 1% en 2017

L'EFFORT DE + 7,25 € D'IMPÔT PAR FOYER FISCAL ET PAR AN REPRÉSENTE + 40 000 € DE CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT POUR LA COMMUNE D'ICI LA FIN DU MANDAT

Actions municipales

REJOIGNEZ BÉNÉVOLEMENT LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

DES MISSIONS DE SAUVEGARDE ET NON PAS DE SECOURS

- La RCSC est composée de femmes et d'hommes volontaires et bénévoles, qui désirent s'investir au service de leur commune.
- Placée sous l'autorité du maire, la réserve mène des actions de soutien et d'assistance aux populations, d'appui logistique et de rétablissement des activités en cas d'événements majeurs (tempêtes, événements calamiteux, pollutions, risques naturels, etc.)
- Hors période de crise, les bénévoles sont à l'écoute de la population, ils participent aux opérations de prévention des risques ou encore soutiennent la circulation piétonne et automobile lors de grandes manifestations.
- En situation de crise, la réserve communale de sécurité civile est amenée à intervenir dans différentes situations telles que le plan canicule ou grand froid, les pandémies, l'évacuation d'un quartier etc.

ACTE DE CANDIDATURE

- Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà faire acte de candidature en adressant un courrier en mairie - 1, rue des Épis - 44350 Saint-Molf - Plus d'informations : mairie-saint-molf.fr



Ci-dessous une sélection de délibérations votées par le conseil municipal, de novembre 2020 à avril 2021, non traitées par ailleurs dans ce bulletin.



Convention de mise à disposition de personnel avec Saint-Lyphard

La convention permet de mettre à disposition des agents techniques, administratifs ou d'animation entre les deux communes, en cas de pénurie de personnel ou de besoin en personnel habilité ou qualifié, dans une logique de collaboration et d'optimisation du service public.

Dénomination de deux voies nouvelles :

lotissement du Languernais III

Le conseil municipal, sollicité

par le lotisseur pour la dénomination de ces voies privées, a opté pour des noms de passereaux : rue des Verdiers et rue des Gorges Bleues.



Balilage des itinéraires de randonnée :

convention avec le comité départemental de la randonnée pédestre de Loire-Atlantique

Faire réaliser le balilage des circuits du Bois Pierrot



et de Montpignac - les Landes par ce comité permet aux randonneurs de retrouver la même signalisation sur tous les sentiers du département, pour un coût modeste (11 € le km).

« Pourquoi ne pas diffuser en direct les réunions de conseil municipal sur Internet ? »

La mairie vous répond : la diffusion demande des moyens techniques dont nous ne disposons pas. Les communes plus importantes disposent de ces moyens sans que le résultat soit très qualitatif : le son est souvent médiocre. Les conseils municipaux se tiennent au centre culturel dont la sonorisation n'est pas idéale et, quand les élus parlent avec un masque, leurs voix sont déjà difficilement audibles.

Tarifs communaux 2021

(salles communales et tarifs divers)



Vu le contexte de crise sanitaire qui a conduit à annuler de nombreuses fêtes de familles et autres événements de particuliers, de professionnels ou d'associations et qui a affecté la capacité

financière de ces utilisateurs habituels des salles communales : pas d'augmentation des tarifs et inclusion dans le tarif de location de la grande salle du centre culturel Roby Wolff du droit d'utilisation de la salle de l'étage, sans supplément de prix.

Adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales (Payfip)



Désormais, toutes les factures liées aux prestations de services rendues par la mairie aux usagers (restaurant scolaire, centre de loisirs, crèche, réservation de salles...) peuvent être payées par carte bancaire ou par prélèvement unique, sans déplacement.

Ce service est sans frais tant pour les usagers que pour la commune.

Révision du Plan Local d'Urbanisme : la démarche est lancée

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé en 2013 et modifié en 2015 et 2017, est un document stratégique qui traduit l'expression politique d'aménagement et de développement de la commune en exprimant sa vision à l'horizon de 10 à 20 ans dans le respect du développement durable. Il est également un outil réglementaire qui fixe les règles et modalités de mise en œuvre de ce projet en définissant l'usage du sol.

Depuis 2013, d'importantes évolutions législatives et réglementaires nécessitent d'adapter le PLU. Il convient également de réactualiser et de redéfinir un nouveau projet d'aménagement pour les années à venir s'inscrivant dans le nouveau cadre réglementaire national et local (Schéma de Cohérence Territoriale révisé par Cap Atlantique en 2018), mais aussi d'anticiper l'adaptation au changement climatique. Cette démarche s'étalera sur les trois prochaines années.

En savoir plus sur les objectifs de cette révision : mairie-saint-molf.fr, rubrique PRATIQUE > Cadre de vie > urbanisme

Consommons local !

Un an que nous devons vivre avec une crise sanitaire sans précédent. Celle-ci a profondément modifié nos comportements, notre vision du monde et nos modes de consommation. Oui, cette dernière a évolué pendant le confinement. Magasins fermés, nombre limité à l'intérieur, port du masque avec gel hydro-alcoolique à l'entrée, peur du virus ont modifié notre mode de consommation pendant le confinement. Et après ?

Une chose est sûre, c'est un souhait formulé par la majorité d'entre nous, une volonté de savoir ce que nous mangeons et achetons, une obligation d'acheter plus localement (avec des déplacements limités), un souhait d'acheter dans des plus petites surfaces par peur de la foule mais aussi pour soutenir nos commerçants de proximité. **Nos marchés de plein air ont eux aussi gagné en affluence. À celui de la semaine (auparavant les mardis, aujourd'hui les jeudis), s'est rajouté le marché du dimanche.** Il devait être temporaire pour répondre à la demande. Il est aujourd'hui tout aussi important que celui du jeudi. Le marché de Noël s'est aussi délocalisé sur la place fin novembre afin d'être présent cette année. **À l'initiative de commerçants, d'autres marchés se sont déroulés afin de mettre en avant nos producteurs, nos artisans locaux (décembre et avril) : de francs succès.** Le local s'est également trouvé une place grâce aux « Nocturnes de Saint-Molf » les vendredis soir de juillet et août et qui seront reconduits cette année.

D'autres consommateurs ont aussi accéléré le mouvement d'achat sur Internet, c'est un fait ! +32% d'acheteurs en national sur ce canal. Faut-il balayer d'un revers de la main ce dernier parce que nous sommes une petite commune ? Des communes de différentes tailles ont pris ce chemin, non pas pour contrecarrer le commerce direct mais pour offrir une possibilité complémentaire en soutenant la proximité.

Quel est le bon modèle ? Le commerce de proximité ? La boutique en ligne ? Les deux ne peuvent-ils pas être complémentaires ? Permettre à chacun de trouver l'offre, tout en favorisant les circuits courts et solidaires, le local, respectueux des producteurs (rapport qualité/prix). N'oublions pas que notre territoire vit grâce à ceux qui y habitent et y travaillent.

Faire une analyse de nos modes d'achats est juste utile ; à qui j'achète, d'où viennent mes produits, à qui cela profite-t-il ? Notre commune regorge de commerçants, d'artisans, de professions libérales, de services publics qui permettent d'avoir une offre de qualité (qui a toujours été présente pendant les confinements), favorisons-les de quelques manières que ce soit ; directement ou indirectement.

Élus référents : ■ Emmanuel BIBARD, adjoint à la vie associative et sportive, au développement touristique et à l'économie

■ Thierry LEGAL, conseiller subdélégué à l'économie



Commerçants locaux (marché du 4 avril, place Camille Berthe)

Expression de la minorité

Tout d'abord, nous souhaitons remercier très vivement ceux qui, tout au long de cette année de pandémie, ont su, tout en appliquant les procédures et en respectant les gestes barrières, permettre à notre commune de vivre et d'offrir à la population les services qu'elle est en droit d'attendre : services administratifs de la mairie et agence postale, services techniques, services de l'enfance et de la jeunesse, enseignants, personnels médicaux et paramédicaux. Nous assurons de notre soutien les parents, confrontés à des règles aussi contraignantes que changeantes, et nos aînés, confinés et souvent privés de leurs relations sociales et familiales habituelles.

Nous sommes heureux que la vie municipale ait pu reprendre, permettant à des projets que nous avons proposés l'année dernière d'être envisagés : épicerie solidaire, mutuelle communale.

Les contacts que nous avons avec les Mendulphines et Mendulphins qui nous interpellent pour des questions actuellement sans réponse : le marché de produits locaux ne pourrait-il être pérennisé, chaque dimanche ? Quel devenir pour les bâtiments

communaux sans utilisation depuis de nombreux mois (ancienne cure, local pompiers,...) ? Quelle sécurisation pour le rond-point des Belles-Filles ? Et, serpent de mer depuis l'aménagement du centre-bourg : à quoi peut bien servir cette zone bleue ?

Sûrement, ces questions trouveront une réponse dans les semaines qui viennent...

Nous souhaitons également que soient étudiées plusieurs propositions favorablement accueillies :

- aider nos anciens à se loger de manière adaptée à leurs attentes et à leurs possibilités, tout en gardant des relations avec les autres habitants et les enfants (pôle intergénérationnel),
- favoriser les déplacements entre villages et bourg par des circulations douces et limiter la vitesse de manière plus large et plus efficace que ce qui est actuellement fait,
- réfléchir à la mise en place, dès que possible, d'une aide à l'utilisation des services Internet (administratifs, financiers, culturels et de loisirs...), les difficultés dans ce domaine ne concernant pas seulement nos aînés mais également ceux que leur métier ne conduit pas à être familier des nouvelles

technologies, en insistant sur la sécurisation des transactions effectuées et la vigilance face aux nombreuses techniques de fraude, • permettre à chacun de soumettre ses avis, ses questions, ses propositions pour notre commune ; bien entendu, impossible actuellement d'organiser des réunions publiques mais on peut placer des « Boîtes à idées » à la mairie ou à l'accueil périscolaire et les doubler par des boîtes à lettres spécifiques sur le site Internet.

Agir pour Saint-Molf sera, tout au long de ce municipale, notre ligne directrice. N'hésitez pas à nous contacter pour que nous nous connaissions mieux.



Denis Lapadu-Hargues (Pennemont), Dominique Dehais (Kernodet), Didier Rouffignac (Le Petit Clin), Véronique Cardine (La ville au vent).

Cap Atlantique

Déchets, le point sur l'extension des consignes de tri



Depuis décembre dernier, l'extension des consignes de tri est en place dans l'ensemble des communes de Cap Atlantique. Les nouvelles poubelles jaunes sont ramassées tous les 15 jours et de nombreux déchets recyclables supplémentaires peuvent y être ajoutés (pots, barquettes et sacs en plastique, papiers, films, etc.). Aujourd'hui, la poubelle jaune se remplit plus vite que la poubelle d'ordures ménagères. Nous pouvons ainsi tous constater l'énorme quantité d'emballages et de déchets que nous produisons. Une importante réorganisation a été mise en place pour accompagner cette extension des consignes de tri, 41 tournées de

collecte ont été modifiées, 2,05 millions d'euros ont été investis dans les nouveaux bacs.

Suite à des remarques d'habitants, plusieurs élus dont moi-même ont questionné Cap sur l'éventualité de collecter les bacs jaunes toutes les semaines. Cependant, il est un peu tôt pour envisager des modifications, Cap s'est inspiré de ce qui se fait déjà dans d'autres territoires et qui marche. Il faut quelques mois après la phase de mise en place pour observer réellement les besoins et envisager d'éventuelles modifications. Des passages plus fréquents nécessiteraient plus de moyens et/ou une grosse réorganisation, il est un peu tôt pour l'envisager.

Le plus important est notre prise de conscience collective et individuelle de la nécessité de réduire notre production de déchets par tous les moyens. Par exemple, privilégier les circuits courts pour les achats (cela évite les achats en ligne avec des montagnes d'emballages), préférer les achats de produits sans suremballages, les grands conditionnements. Chaque déchet non produit est une économie sur toute la chaîne et un vrai plus pour la planète.

Astuces déchets verts

Nos déchets verts représentent un tonnage important géré par Cap Atlantique. Ils sont compostés et recyclés mais la plupart d'entre eux peuvent rester dans nos jardins :

- ✔ le compostage est une très bonne solution (composteur fourni gratuitement par Cap Atlantique : 02 51 76 96 16),
- ✔ le gazon et les feuilles mortes (ramassées à la tondeuse, broyées cela aidera à accélérer leur dégradation en humus qui améliorera la fertilité du sol), en paillage dans nos jardins dans les massifs, dans le potager, sous les haies... pour moins arroser et booster la vie biologique du sol,
- ✔ dans un potager avec paillage, on peut planter de nombreux végétaux (salades, choux, fraisiers...) directement. Ils auront moins besoin d'eau et moins besoin de désherbage.

Apprenons à jardiner autrement !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Entre les sacs bleus et les sacs jaunes, la mise en place de l'extension supprime 2 millions de sacs en plastique (qui étaient utilisés pour la collecte) par an sur Cap Atlantique. C'est moins de production de plastiques, moins de traitement, moins de risques de plastiques retrouvés dans la nature, et cela génère des économies (par exemple, le simple fait d'ouvrir les sacs bleus pour le papier coûtait 14 € la tonne).

En chiffres :

1 470 kg de déchets produits par habitant et par an

- + 30 % en 10 ans !
- coût annuel de la partie déchets pour Cap Atlantique : 15,6 millions d'euros

• soit 145 € par foyer fiscal !

En résumé : trions nos déchets et surtout réduisons-en la quantité par tous les moyens. Chaque déchet non produit est un bienfait pour notre planète et notre portefeuille.

BON À SAVOIR !

- ✔ tasser un peu les déchets dans notre poubelle pour gagner de la place
- ✗ ne pas imbriquer certains contenants ensemble (pots de yaourts par exemple)
- ✗ ne pas mettre des plastiques dans des cartons
- ✗ ne pas détacher les opercules des pots de yaourts
- ✗ ne jamais jeter de verre dans les poubelles jaunes.

Tout cela perturbe le tri, dont une partie est faite manuellement, et cela aboutit à un rejet de certains déchets qui finissent par ne pas être triés et terminent enfouis ou incinérés, ce qui n'est pas le but recherché !

Cap
Atlantique
L'agglo

■ Marc Bréhat, adjoint au maire en charge du cadre de vie et membre de la commission gestion des services urbains de Cap Atlantique



Dépôts sauvages : sanctions durcies

L'arsenal de sanctions pénales, destiné à lutter contre les dépôts sauvages de déchets, est renforcé. En particulier, l'amende forfaitaire s'appliquant "aux dépôts, à l'abandon, au jet ou au déversement de déchets en un lieu public ou privé non prévu à cet effet" passe de 68 euros (contravention de 3e classe) à 135 euros (contravention de 4e classe). Parmi les déchets visés, figurent les **masques, gants, mégots, ou tout autre déchet jeté sur la voie publique**. Listées à l'article R. 541-78 du Code de l'environnement – qui passe de 5 à 17 items –, de nouvelles infractions sont passibles de cette amende de **135 €**. Parmi elles, sont à retenir : le fait de remettre des déchets à une personne non autorisée ; le fait de mélanger des déchets collectés séparément pour leur réutilisation ou leur recyclage avec des déchets aux propriétés différentes ; la réception de déchets non

autorisés et la détention de quantités de déchets supérieures aux quantités maximales autorisées dans une installation de gestion des déchets. De même, l'élimination des biodéchets par brûlage à l'air libre, mais aussi la vente d'équipements ou matériels extérieurs prévus à cet effet, sont passibles de 135 € d'amende – sauf dérogation du préfet pour les plantes invasives.

Police municipale pluricommunale : permanence tous les mardis matin de 9h à 10h15 en mairie d'Assérac.

Par téléphone :

- 02 40 01 78 54

- 8h30 à 17h00

en basse-saison

- 8h00 à 19h00

les deux mois d'été



Environnement/Cadre de vie

L'opération du centre-bourg totalement terminée

Environ un an après la fin des travaux, délai dû à quelques petits tracas techniques, l'angle de la rue de Kernoza et de la place de l'église vient d'être terminé (photo). Des remplacements de végétaux, en garantie de reprise, ont été réalisés en fin d'année ainsi que la mise en place des plantes grimpantes sur le mur de la mairie.

Travaux d'effacement des réseaux à Boulay

L'enfouissement des réseaux dans le centre de Boulay est plus long que prévu (photo). En effet, à la parution de cet article, nous n'avons aucune information sur la date d'intervention de l'opérateur Orange, dernier intervenant sur ce chantier.

Retour sur l'historique de ce chantier géré par le SYDELA (Syndicat d'électrification de la Loire-Atlantique), notre partenaire

pour tout ce qui est réseaux électriques et éclairage public. Les travaux commencés fin 2019 devaient se terminer avant l'été 2020. L'arrivée de la Covid et le confinement ont retardé le chantier dont les principaux travaux se sont tout de même terminés en fin d'été dernier : éclairage public refait à neuf, réseau électrique et fibre enfouis. En effet, dans des travaux d'enfouissement, chaque opérateur se charge du déplacement de ses propres câbles. Il ne reste plus qu'Orange, alors les derniers poteaux en béton et en bois pourront être enlevés. S'enchaînera ensuite la deuxième phase avec l'effacement impasse du Lavoisier, rue du Pressoir, rue de Quifistre et la partie la plus urbanisée de la route de Boulay.

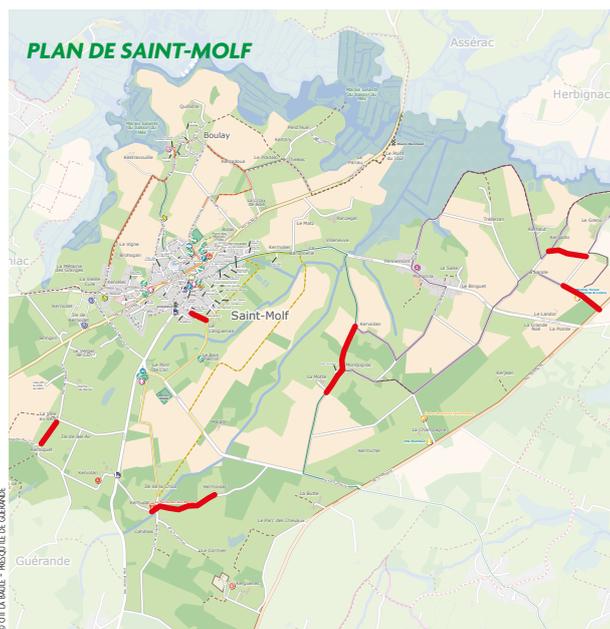
■ Marc Bréhat, adjoint au maire en charge du cadre de vie et membre de la commission gestion des services urbains de Cap Atlantique



Boulay



Rue de Kernoza



Travaux de réfection de voirie 2021

Une grande partie de ces réfections étaient programmées en 2020 mais les conditions et le peu de financements possibles ne nous ont pas permis de les réaliser.

L'ensemble représente une surface de 10 500 m².

Si la consultation des entreprises se déroule normalement, les travaux sont prévus avant l'été. Un point sur les montants de travaux et les subventions perçues sera fait dans le Mendulphin de cet automne. La rue de la Fontaine-d'Airain (virage au droit de la route du bois Pierrot) est inscrite en tranche optionnelle. Elle sera donc réalisée si les prix que nous obtiendrons suite à la mise en concurrence le permettent.

Sur le plan, en rouge, les voies concernées :

- section rue de la Fontaine-d'Airain (sortie d'agglomération) / virage
- section Kervoilan / La Motte
- section Kerhudal / Kermoisan
- section Kergaillo / aubette du Greno
- section Les Mares / Route Bleue (accès Monkey Forest)
- section route de Kerbiquet entre la route de Bel-Air et l'impasse du Bois-de-la-Cour

Et la rue des Épis ?

Cette voie desservant la partie est du bourg a été beaucoup plus empruntée depuis les ouvertures des lotissements Languernais II et III. Bien que sa réfection soit nécessaire, elle n'a pas été intégrée au programme des travaux 2021. En effet, c'est une étude globale d'aménagement qui est à prévoir, dans le cadre d'un projet d'envergure à l'horizon de 3-4 ans : effacement

des réseaux pour partie, remplacement de l'éclairage, remplacement du réseau d'eaux pluviales (actuellement sous-dimensionné -compétence CAP Atlantique), aménagement de cheminements piétons avec mise aux normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, zone de stationnement et réfection de la voirie.



Une prime de rénovation énergétique désormais accessible à tous

Cette aide financière à la rénovation énergétique des logements, auparavant réservée aux propriétaires occupants aux revenus modestes, est à présent étendue **sans plafond de ressources** (montant alloué dégressif en fonction des revenus).

Dépôt des dossiers sur la plate-forme dédiée www.maprimerenov.gouv.fr
Plus d'infos : contacter Cap info habitat 02 51 75 77 95
www.cap-atlantique.fr

I Environnement/Cadre de vie

Insectes nuisibles, soyons vigilants

Le frelon asiatique fait son retour après l'hiver.



Ce début de printemps, c'est le moment où l'on peut commencer à apercevoir les premiers nids de frelons asiatiques. En effet, après s'être cachée pour se protéger du froid, la reine commence à construire un nid pour fonder une nouvelle colonie. De la

taille d'une balle de ping-pong à la taille d'une balle de tennis, on peut en trouver sous un rebord de toiture, dans une remise, dans un abri à bois, sous une branche d'arbre... C'est un peu plus tard que la colonie va migrer en haut d'un

arbre pour y construire le nid définitif qui grandira jusqu'à pouvoir parfois faire un mètre de diamètre...

Le frelon asiatique est un grand prédateur d'insectes (particulièrement des abeilles domestiques dont il peut détruire totalement la ruche). Il se nourrit aussi de fruits, notamment de figues en été. À ne pas confondre avec le frelon commun qui, lui, est protégé (voir ci-dessous).

Dans notre commune, en 2020, 5 nids ont été traités, ce qui est assez peu et en baisse par rapport à 2019 où 9 nids avaient été traités. Si vous voyez un nid de frelons asiatiques dans votre propriété, n'hésitez pas à contacter la mairie. Un agent viendra vous conseiller pour détruire ce nid. Cap Atlantique participe financièrement à cette lutte par une prise en charge partielle de la destruction du nid.

Pour plus d'informations sur ces ravageurs :
l'organisme Polleniz est chargé de la lutte collective contre les nuisibles dans le département
www.polleniz.fr

La chenille processionnaire du pin

Comme son nom l'indique, cette chenille s'attaque aux

pins qui ne sont pas si nombreux dans notre commune, ils le sont davantage dans les communes littorales comme Mesquer. Étant active d'octobre à avril, elle n'est plus sur les arbres aujourd'hui. Cependant, si vous avez des pins dans votre jardin, il y a plusieurs méthodes de lutte contre cet insecte qui sont à mettre en œuvre principalement durant l'hiver. Pour cela, Polleniz met en place une lutte collective sur notre territoire avec inscriptions à partir de septembre (principalement traitements biologiques, pose d'écopièges pour récupérer les chenilles lors de leur descente des arbres, pose de nichoirs à mésanges qui sont des prédateurs naturels).

Ne pas confondre le frelon asiatique et le frelon européen

Le frelon européen (photo) est une espèce protégée en France. Il est plus actif la nuit et ne représente pas de danger pour les abeilles, il se nourrit justement beaucoup de mouches, de chenilles et autres insectes souvent nuisibles, il est en fait très utile. Il représente peu de danger pour l'homme qu'il attaque très peu, hormis si l'on s'approche trop près du nid, celui-ci se situant souvent dans un tronc d'arbre creux, mais jamais dans les frondaisons des arbres (ce qui le différencie du frelon asiatique). Le frelon asiatique est plus petit et moins jaune que le frelon commun qui, lui, ressemble fortement à une grosse guêpe.



La chenille processionnaire du chêne et le bombyx cul brun

Moins connue que la processionnaire du pin, elle est pourtant plus urticante. La chenille processionnaire du chêne est visible, active et urticante au printemps, de mi-avril à fin juin. Elle se nourrit des feuilles des chênes à feuilles caduques, notamment du chêne pédonculé bien connu dans notre région. Autre différence, elle ne fait pas de nid dans les frondaisons mais plutôt sur le tronc ou sous une branche basse (photo). Pour sa nymphose, cette chenille ne s'enfonce pas dans le sol mais reste dans un nid en forme de renflement sur le tronc de l'arbre. C'est un insecte très dangereux pour les animaux domestiques. Le bombyx cul brun est un autre papillon dont les chenilles sont urticantes mais moins dangereuses, on les reconnaît à leurs deux points orange sur l'arrière du dos (photo). Il attaque de plus en plus d'essences de végétaux et les chenilles se rassemblent dans des nids de petites tailles sur les branches des végétaux qu'elles attaquent. On les trouve aussi sur les chênes au printemps entre avril et juin. Comme toutes les chenilles, ces ravageurs se traitent avec le Bacille de Thuringe (bactérie ennemie naturelle des chenilles). Pour ce faire, on peut faire appel à Polleniz pour effectuer le traitement ou bien réaliser soi-même (sur des petits arbres ou arbustes) la pulvérisation avec le produit qui se trouve facilement en jardinerie.

Bombyx cul brun



Chenille processionnaire du chêne

Donnons un gîte à la mésange, notre alliée contre les chenilles et autres insectes

La mésange est le plus gros prédateur des chenilles processionnaires en France (de tous types, bombyx également). Elle est insensible aux poils urticants, ce qui lui permet de se nourrir sans danger. Elle prélève ainsi des chenilles à tous les stades larvaires. En hiver, elle fait des trous dans les nids et peut consommer l'intégralité des chenilles du nid. Elle consomme aussi de nombreuses autres chenilles dont la pyrale du buis qui fait de gros dégâts en

France sur cette essence depuis quelques années. La petite mésange est très utile au jardin. En effet, en période de nidification et d'alimentation des oisillons, un couple de mésanges consomme jusqu'à 500 insectes par jour. La mésange se nourrit également des chenilles en hiver pour subsister au froid. Il ne faut donc pas nourrir les mésanges, sinon elles ne vont pas faire l'effort de chercher des chenilles... Par contre, pour être

efficaces dans l'année, les nichoirs doivent être installés entre décembre et fin février donc à cette période il est un peu tard pour qu'ils soient utilisés. Mais on peut le prévoir pour l'année prochaine. Les nichoirs s'achètent dans le commerce ou on peut les fabriquer. Ils doivent pouvoir s'ouvrir car il est préférable de les nettoyer chaque année, et la taille du trou doit être de 32 mm pour que d'autres oiseaux ne lui prennent pas la place.

Saint-Molf protège Batman (le grand murin)

Sollicitée en 2016 par Monsieur Chenaal et après une présentation de sa part à tous les élus, une délibération a été votée en conseil municipal pour demander un arrêté préfectoral de protection du biotope (APPB) pour la colonie. Plus récemment, lors de l'aménagement du centre-bourg, la commune a veillé à ne pas augmenter l'éclairage public autour de l'église.

Depuis août 2017, un arrêté préfectoral de protection du biotope (APPB) protège une colonie de chauves-souris bien particulières qui vit dans les combles de l'église. Le groupe mammalogique breton (GMB) est l'association scientifique référente de cet APPB qui travaille sur le suivi de ces chiroptères.

Vous avez dit grand murin ?

Le grand murin est l'une des plus grosses chauves-souris ; elle pèse environ 30 grammes quand une pipistrelle n'en pèse que 5 ou 6 ! Si une grande partie des espèces a connu une baisse considérable de ses effectifs au cours XX^e siècle, les chauves-souris sont des espèces particulièrement sensibles étant donné qu'elles sont en haut de la chaîne alimentaire. Il est donc notable et particulièrement intéressant pour la commune de pouvoir sanctuariser cette colonie dans l'église.

Nicolas Chenaal, chargé de mission pour l'association, explique : « La colonie est connue par l'association depuis 2010 et suivie annuellement depuis 2016. On sait désormais qu'elle connaît une certaine stabilité du nombre d'adultes (une dizaine avec des jeunes observés chaque année). Mais compte tenu de ces effectifs extrêmement faibles, cette colonie reste l'une des plus précieuses du département et mérite la plus grande vigilance. En effet, les chauves-souris sont sensibles au moindre

dérangement, il a donc été convenu avec la mairie, dans le cadre de l'APPB, de ne pas modifier l'éclairage actuel de l'église ni en intérieur, ni en extérieur. »

L'association a pu observer que les combles accueillent également une colonie de sérotines communes chauve-souris d'à peu près la même taille, réputée un peu plus commune que le grand murin. Nicolas Chenaal précise : « Les deux colonies ne se mélangent pas mais se tolèrent. Elles utilisent chacune un espace différent dans les combles. »

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la chauve-souris

Pendant trop longtemps porteurs d'une mauvaise réputation, les chiroptères sont des animaux totalement inoffensifs qui jouent un rôle très important dans l'équilibre écologique. Ils sont parfaitement adaptés à la vie nocturne et y évoluent avec souplesse et rapidité, visualisant avec leur sonar le paysage environnant. Pour détecter et localiser les insectes dont elle se nourrit, la chauve-souris émet, par la bouche ou le nez selon les espèces, des ultrasons qui lui reviennent en écho après avoir heurté un obstacle. Il n'existe pas moins de 34 espèces en France.



Des légendes tenaces :

- ✘ Dans les greniers elles ne rongent pas les câbles électriques ni les isolations et elles ne provoquent aucun dégât non plus ni dans les murs ni les charpentes, car ce ne sont pas des rongeurs !
- ✘ Elles ne sont pas prolifiques (leur fertilité est comparable à la nôtre, pas à celle des rongeurs et la mortalité infantile est très élevée).
- ✘ En Europe, leurs fèces appelées guano, ne transmettent aucune maladie. Au contraire, il s'avère être un engrais naturel azoté très efficace.
- ✘ Et non, elles ne s'accrochent pas dans les cheveux ! Leur vol est extrêmement précis.

Le seul mammifère volant !

Les chauves-souris ont la particularité d'être les seuls mammifères capables de voler. Elles appartiennent à l'ordre des chiroptères ce qui signifie « mains ailées ». Leurs ailes sont formées des os allongés de leurs avant-bras et des phalanges de leurs mains. Une fine couche de peau s'étire entre ces os, formant une « main palmée ».

Un insecticide naturel et puissant

Se trouvant en haut de la chaîne alimentaire, les chauves-souris sont d'excellents indicateurs de l'état de santé du milieu dans lequel elles évoluent. Ces mammifères volants sont directement affectés par des modifications de leur écosystème.

En Europe, toutes les chauves-souris sont quasi exclusivement insectivores. Dès le soir, elles prennent le relais des oiseaux et peuvent consommer en une nuit près de la moitié de leur poids en insectes variés, tels les moustiques, les mouches ou encore les papillons de nuit dont beaucoup de chenilles se développent aux dépens des cultures.

Que faire si j'en ai chez moi ?

Ne pas les déranger ! Toutes les espèces de chauves-souris sont protégées par la loi. Vous pouvez néanmoins les signaler pour qu'elles soient identifiées et référencées.

Comment inciter son installation ?

Chacun peut aussi agir à son niveau en installant un gîte (voir ci-dessous) artificiel pour accueillir le mammifère dès le mois d'avril, juste avant les naissances. Il suffit simplement de l'installer sur la façade de votre maison ou sur le tronc d'un arbre et de laisser la nature agir.

Plus d'informations :

- « Opération refuge pour les chauves-souris » sur le site Société française pour l'étude et la protection des mammifères (SFEPM)
- Nombreux plans et indications pour les nichoirs, sur « construire et installer un gîte à chauves-souris » via le site de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)



ABC ? comme Atlas de la biodiversité communale



Programme à Saint-Molf :

- **Mini stage d'ornithologie**
Jeudi 6 mai - Matinée
- **Rencontres pratiques**
Des jardiniers ouverts
leur coin de nature
Mercredi 23 juin - Durée 2h
- **Atelier participatif**
Accueillir la biodiversité
dans son jardin
Mercredi 20 octobre - Durée 2h
- **Sortie nature**
Les marais salants
Dimanche 7, samedi 13
et 27 Novembre - Durée 2h

Séances conditions sanitaires - Informations et réservation : maison du Parc de Brière - 02 47 91 63 63

De quoi parle-t-on ?

- C'est la déclinaison par commune d'un projet d'envergure nationale permettant de réaliser un état des lieux global de la flore, de la faune et des habitats présents dans la commune. S'il s'agit de protéger cette nature si indispensable, il faut aussi trouver l'équilibre avec le développement territorial.
- L'autre point fort de ce projet est de sensibiliser les habitants, les élus et autres acteurs locaux à la biodiversité dite de proximité. Les habitants seront donc invités à participer, aux côtés des scientifiques, aux inventaires naturalistes. De même, les propriétaires fonciers (entreprises, communes, etc.) et les agriculteurs seront sollicités en tant que gestionnaires de ces espaces naturels.
- Cette démarche va durer trois ans et fera l'objet d'un document de synthèse sur la biodiversité de la presqu'île qui sera un outil d'aide à la décision pour les usages concomitants du foncier.
- Ce projet est ponctué de nombreuses animations tout public, présentant des sujets et des formats variés.



ATLAS
de la biodiversité
communale

"ça a déjà commencé !"

Inventaires de la biodiversité des parcelles privées et communales

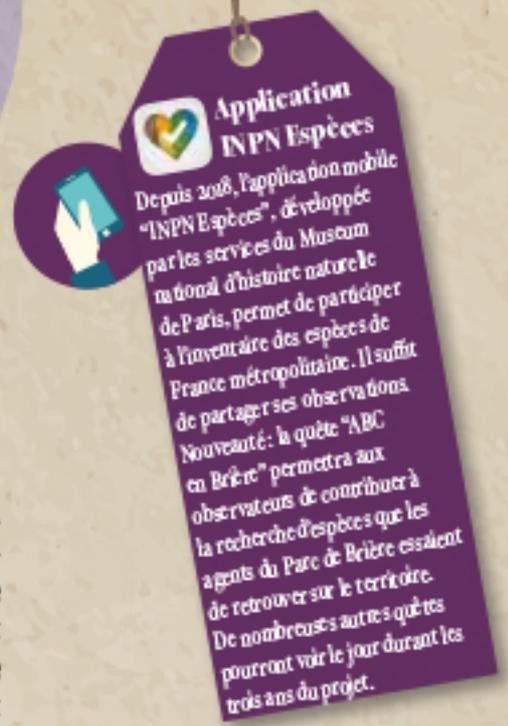
Les inventaires ont commencé et dureront toute l'année. Les prestataires et agents du Parc de Brière, par autorisation préfectorale, peuvent étudier des parcelles communales et privées (avec accord). Ils seront identifiables par le logo du Parc.



Premier pas :

Mini-stage d'ornithologie - Jeudi 6 mai - Saint Molf

Prévoir des jumelles - Venez observer les oiseaux du Parc de Brière ! Ce mini-stage sera l'occasion de découvrir la grande diversité d'espèces de la secrète Brière.
Jeudi matin : les oiseaux du bord de mer et l'estuaire du Més.



Déclinaison du projet :

1 - Les expertises naturalistes

Le Parc de Brière a fait appel à des experts pour réaliser ces inventaires naturalistes. Les groupes inventoriés seront : les amphibiens, les oiseaux, les reptiles, les chauves-souris (que nous connaissons bien à Saint-Molf puisque nous hébergeons une colonie dans le clocher, voir article page 11), les papillons de jour, les libellules, les criquets, les grillons et les sauterelles, pour les insectes puisqu'il faut bien commencer par quelque chose dans cette très vaste catégorie, la flore et ses habitats. Les résultats de ces inventaires seront publics et accessibles à tous, nous donnerons les liens en temps et en heure.

2 - Les programmes de sciences participatives

Aux habitants d'agir sur ce volet et de participer aux inventaires. Une belle action citoyenne.

« Tous aux papillons ! »



Vous habitez une commune du Parc de Brière, vous souhaitez en savoir plus sur les papillons qui viennent butiner vos fleurs, ce programme est fait pour vous ! Un programme complet composé de courtes vidéos, de sorties sur le terrain, d'un groupe dédié sur Facebook et même d'un concours photo...

Programme porté par le Parc de Brière et Patrick Trécul, naturaliste et photographe.

Les photos seront acceptées jusqu'au 1^{er} août. L'exposition sera inaugurée lors de la fête du Parc le 11 septembre 2021.

En fin d'année, une soirée de rencontre et de bilan sera proposée pour partager un temps de convivialité entre participants, remettre les prix du concours photo et mettre en valeur les résultats recueillis tout au long de l'année sur le plan scientifique.

En savoir plus : www.parc-naturel-briere.com/fr/leparc/un-projet-partage/atlas-de-la-biodiversite-communale

« Un dragon ! Dans mon jardin ? »



Avez-vous déjà observé les allures flamboyantes des tritons qui peuplent le fond de nos mares ? Savez-vous que les serpents sentent avec leur langue fourchue ? De véritables petits dragons se cachent dans nos paysages ! Avec ce programme, les habitants sont invités à signaler leurs observations d'amphibiens et reptiles autour de chez eux afin d'améliorer les connaissances sur ces espèces. Programme porté par le Parc de Brière et le CPIE Loire Océane. Il y aura aussi des dates de formation pour les plus motivés d'entre nous.

En savoir plus : www.undragon.org

3 - Un programme complet d'animations

Les ABC, c'est aussi des ateliers dessins, des conférences, vous trouverez dans l'encadré (programme) les animations prévues à Saint-Molf, mais vous pourrez suivre d'autres animations dans les autres communes du Parc de Brière. Le but est d'échanger et de connaître notre territoire !

Rôle de la commune

Bien connaître permet de mieux protéger

Nous avons voté au conseil municipal l'engagement de la commune de Saint-Molf dans cet ABC. Le montant de notre participation sera de 2000 euros pour les trois années et nous bénéficierons de cinq animations sur notre territoire. Mais en tant qu'habitants de notre belle presqu'île, vous pouvez participer aux animations des onze communes voisines engagées.

Notre bibliothèque associative (rue de la Duchesse-Anne) servira de point d'information et de relais de toutes les activités des ABC. Vous y trouverez de l'aide. Les mercredis, samedis et dimanches de 10h30 à 12h30 - Contact : Catherine Bazire - tél. 06 81 40 17 73 - c.bazire@wanadoo.fr, Facebook : St molf bibliotheque pour tous

Nous, élus, nous efforcerons d'assurer le relais de l'information lorsque les inventaires d'experts seront terminés, de mettre à disposition des salles pour les animations et de favoriser les rencontres. Les agriculteurs et propriétaires fonciers sur le terrain desquels les inventaires seront réalisés seront prévenus par courrier.

La centaine d'animations prévues pendant les 3 ans sera répartie sur tout le territoire de Cap Atlantique, nous vous invitons donc à rechercher sur le site du Parc de Brière, dans la rubrique Événements/les rendez-vous du Parc, pour trouver l'animation de votre choix, à la date qui vous convient le mieux pour profiter de ces moments en famille. Nous espérons aussi que des classes de Saint-Molf pourront participer, dans les trois années imparties, aux animations dédiées aux scolaires.

Que vivent les trames vertes et bleues !

L'ABC en chiffres

11 communes impliquées

Durée : 3 ans

100 animations sur le territoire à destination des scolaires, des élus, des habitants, des agriculteurs et propriétaires fonciers, des vacanciers...

Montant global du projet : 825 000 € environ sur trois ans dont 260 000 € de subventions nationales

Investissement pour notre commune : 2 000 €

Surveillez le Mendulphin, le panneau d'affichage du centre-bourg ou le site internet de Saint-Molf et du Parc de Brière, car pendant trois ans, les habitants et les experts vont explorer ensemble la biodiversité animale et végétale, extraordinaire et ordinaire, de notre territoire communal.



Regard d'élue :

Stéphanie Barreaud

Mendulphine depuis 20 ans et native de la côte atlantique, mes intérêts sont naturellement tournés vers la mer : Saint-Molf, commune rurale ayant permis mon ancrage à la terre, m'incitait

aussi à la fréquentation du littoral tout proche : plages, marais salants, sports nautiques et fruits de mer... comme certains d'entre vous peut-être. Déléguée au Parc de Brière depuis environ un an, j'ai pu découvrir, au fil des commissions, la multitude d'aspects passionnants qu'a brité cette entité :

- patrimoine de chaumières avec un problème actuel de destruction des toitures par des champignons par exemple, projet de réappropriation des petits ports briérons par les riverains,
 - usages perdus qui permettaient d'entretenir cet écosystème humain entre terre et mer et qui mériteraient d'être réhabilités (avis aux cueilleurs de roseaux qui s'ignorent),
 - réserve naturelle bien sûr et ses actions pédagogiques associées,
 - sentiers de randonnée et gestion de la pression touristique avec le nouveau belvédère de Rozé que je ne peux que vous inviter à découvrir (vue magique),
 - agriculture spécifique en quête de nouveaux exploitants (vache de qualité attendant repreneurs) et développement d'un plan alimentaire sur le territoire,
 - problème de la gestion des eaux (niveau et salinité) en lien avec le changement climatique,
 - et bien d'autres thématiques toutes plus intéressantes les unes que les autres, en lien avec notre quotidien.
- Cela m'a donné envie de partager avec vous toutes les informations pouvant vous inciter à tourner votre regard vers la Brière, ce dépaysement potentiel si local, à commencer par ce programme épatant nommé ABC.

www.parc-naturel-briere.com

I Économie sociale et solidaire

Les projets avancent !

Dans le précédent Mendulphin, nous vous parlions des projets envisagés.

Une commande publique plus vertueuse.

Un premier bilan des consommables (produits d'entretien, fournitures administratives) a été réalisé. C'est la première étape qui permet d'analyser leurs origines et d'améliorer nos achats auprès de fournisseurs engagés. Une nouvelle réglementation va dans le sens de « l'économie circulaire » puisqu'elle oblige les collectivités et les services de l'État à l'achat d'une partie de fournitures recyclées ou issues du réemploi. Nous intégrons ces nouvelles mesures dans notre démarche.

Une épicerie « associative »



Bruno Hanen

À partir du mois de mai 2021 et pour une durée de cinq mois, Bruno Hanen, étudiant à Sup Agro Montpellier, originaire de Saint-Nazaire, va

faire un stage dans notre commune en appui au projet d'épicerie associative. Il est chef de projet du Système d'information géographique (SIG) de Cap Atlantique depuis plus de trois ans et actuellement en reconversion professionnelle. C'est dans ce cadre que son stage viendra clore son Master ayant pour spécialité « Innovations et politiques pour une alimentation durable » (IPAD). Le stage se déroulera en partenariat avec le Parc de Bière : il prendra en charge un tiers des indemnités du stage (1 000 €) et la commune prendra en charge le reste (2 000 €). Le Parc travaille précisément sur l'accessibilité à une alimentation de qualité, l'accompagnement et l'encouragement des initiatives citoyennes sur les questions alimentaires et sociales.

Ainsi, la commune de Saint-Molf sera un lieu d'expérimentation, de par le projet d'épicerie associative qui est en cours de réflexion et un laboratoire pour le parc de Brière qui attend la modélisation de la démarche potentiellement reproductible sur l'ensemble du territoire.

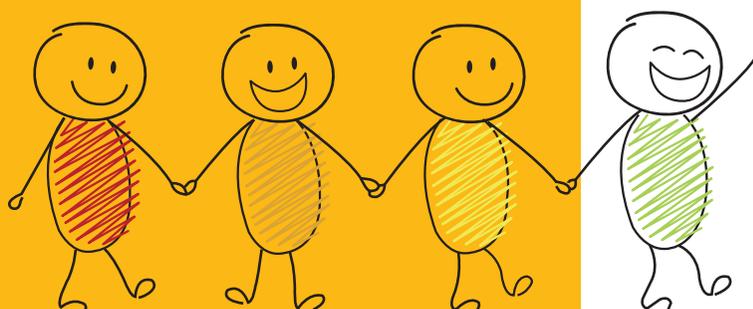


Durant son stage, Bruno Hanen envisage de caractériser le système alimentaire de la commune en réalisant des enquêtes et en rencontrant les agriculteurs, les commerçants, les restaurateurs privés ou collectifs et les acteurs locaux de l'alimentation. Il pourra également accompagner le groupe de citoyens qui réfléchit à la mise en place d'un lieu de vie autour d'une épicerie associative et aider à trouver le format possible et son mode de gestion.

De son côté, le groupe de réflexion découvre actuellement différents types de lieux existants, épicerie associative, tiers-lieu, épicerie privée, épicerie solidaire, épicerie coopérative, association de groupement d'achat service épicerie (GASE)... L'expérience des autres nous aide à mieux définir le projet.

PARTICIPER AU GROUPE CITOYEN

Si vous êtes intéressés pour participer au groupe citoyen et rencontrer l'un ou l'une d'entre nous, vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse suivante ess.saintmolf@gmail.com ou laisser vos coordonnées à l'accueil de la mairie (02 40 62 50 77) nous vous contacterons rapidement.



À la demande des élus, une campagne de prévention routière a été menée par les agents de la police pluricommunale du 8 au 18 février 2021.

L'objectif était de rappeler les règles de conduite aux usagers de la route, notamment les limitations de vitesse dans le centre-bourg et le respect de la zone 20, le stationnement en zone bleue ainsi que les stationnements en contresens de la circulation.

Durant cette période, les agents de police municipale ont délivré 14 avertissements pour des dépassements de vitesse dans la zone 20,

ces derniers n'excédant pas 45 km/h. Plus de cinquante papillons ont été apposés sur les véhicules démunis de disque stationnés dans la zone bleue et une dizaine pour stationnement en contresens de circulation.

Depuis le 1^{er} mars, la police municipale pluricommunale a verbalisé neuf automobilistes pour dépassement de la vitesse autorisée et deux infractions ont été relevées pour non-apposition du disque bleu. D'autres contrôles de vitesse seront menés par le service dans les prochains jours.



Circulation des quads et des mini-motos « Pocket-Bike » sur le territoire communal

Quelques petits rappels



© SHUTTERSTOCK.COM

Ces engins de loisir ne sont, en aucun cas, destinés à circuler sur les voies ouvertes à la circulation ou sur le domaine public. Ils ne peuvent qu'être utilisés sur des terrains privés.

D'autre part, seul un mineur âgé d'au moins 14 ans a la possibilité de le piloter.

Enfin, ces engins doivent faire l'objet d'une déclaration

en préfecture, afin de se faire délivrer un numéro d'identification qui sera ensuite gravé sur le cadre.

Entretien des terrains privés

De récents phénomènes météorologiques ont engendré des coupures de courant ainsi que des dysfonctionnements des réseaux de télécommunication dans la commune. Certains d'entre eux sont directement liés à des défauts d'élagage. Le code général des collectivités territoriales impose un entretien régulier des terrains et des arbres.



Aujourd'hui, certains d'entre nous vivent à leur domicile sous assistance médicale, d'autres télétravaillent.

Nous pouvons tous agir et éviter ces dysfonctionnements. **Afin d'assurer le bon fonctionnement des lignes, il est demandé à chaque propriétaire de procéder, le cas échéant, à un élagage des arbres.**

Carrefour du Pigeon-Blanc route de La Turballe



En concertation avec les services du département, il a été décidé d'améliorer la sécurité au niveau du carrefour du Pigeon-Blanc. La vitesse a ainsi été abaissée à 70 km/h et un

marquage au sol conséquent a été réalisé. **Quand la vitesse moyenne baisse de 1 km/h, on diminue de 1% le nombre de tués sur nos routes.**

Immatriculation des vélos

L'immatriculation des vélos neufs est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2021 et ce sera le cas pour les vélos d'occasion dès le 1^{er} juillet 2021.

Les cycles sont désormais vendus avec un numéro d'immatriculation. Ce nouveau dispositif est censé lutter contre les vols de vélos. Pour l'instant, l'obligation d'identification n'est, en revanche, pas applicable aux vélos dont les roues sont de diamètre inférieur ou égal à 40,64 centimètres/16 pouces.





APL en temps réel : une réforme en vigueur

Conformément aux annonces récentes du gouvernement, la réforme des modalités de calcul de l'aide personnalisée au logement (APL) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Auparavant, les aides versées sur l'année N se fondaient sur les revenus de l'année N-2. Dorénavant, grâce aux données du prélèvement à la source, le montant est calculé en "temps réel" sur les douze derniers mois connus, avec un ajustement de manière glissante opéré tous les trois mois. Les aides du premier trimestre 2021 seront donc calculées sur la base des revenus de janvier à novembre 2020. Ce nouveau mode de calcul permet d'ajuster le montant de l'aide en fonction de l'évolution des revenus des allocataires, et devrait permettre de compenser l'instabilité financière due à la crise sanitaire et économique. Renseignements : www.caf.fr ou au 3230 service gratuit (prix d'un appel)

Ateliers du Clic Éclair'Âge sur l'utilisation des tablettes numériques



Les ateliers prévus en début d'année n'ont pas pu se tenir en raison du contexte sanitaire.

Contactez le Clic pour une préinscription quand ces rendez-vous seront reportés.

Centre local d'information et de coordination
de la Presqu'île Guérandaise

26 bis, faubourg Saint-Michel - 44350 GUÉRANDE
Tél. 02 40 62 64 64 - Fax 02 40 62 64 66
www.cliceclairage.com

Médiation familiale, permanence à Guérande

Linkiaa, association de protection de l'enfance, présente dans tout le département de Loire-Atlantique, propose une prestation de médiation familiale par le biais de son service Cap familles situé à Guérande.

Sur rendez-vous : Association Linkiaa
à Guérande et Saint-Nazaire
Tél. 02 40 49 83 27 - www.linkiaa.fr

Registre des personnes vulnérables

L'inscription des personnes isolées les plus vulnérables (personnes âgées, handicapées, fragilisées), domiciliées dans la commune de Saint-Molf, est souhaitable afin de pouvoir leur apporter conseils et assistance en cas d'événements exceptionnels (canicule, grands froids, épidémies...). Document à télécharger sur le site :

mairie-saint-molf.fr, il peut être rempli par la personne vulnérable concernée ou par un tiers (représentant légal, professionnel, parent ou proche), à la condition que la personne concernée, ou son représentant légal, ne s'y soit pas opposé(e). Ce formulaire complété est à retourner à :

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

1, rue des Épis - 44350 Saint-Molf

pour toute question concernant ce formulaire et le registre des personnes vulnérables : social@saintmolf.fr - 02 40 62 50 77

Ce qui change

- **Montant du Smic** : au 1^{er} janvier 2021, le salaire minimum inter-professionnel de croissance (Smic) augmente de 0,99 %.
- **Allocations familiales** : les plafonds de ressources pris en compte pour l'attribution des allocations familiales en 2021 sont revalorisés de 1 % par rapport à 2020.
- **Pensions alimentaires impayées** : en cas de difficultés pour percevoir la pension alimentaire due par votre ex-conjoint, la Caf peut servir d'intermédiaire afin d'assurer son versement.
- **Remboursement des aides auditives** : dans le cadre de la réforme dite « 100 % santé », un décret publié au Journal officiel du 12 janvier 2019 a prévu le remboursement intégral (reste à charge zéro) par la Sécurité sociale et les complémentaires santé de certaines prothèses auditives.
- **Homéopathie** : fin du remboursement des produits homéopathiques qui avait baissé en 2020. Depuis le 1^{er} janvier 2021, le déremboursement est total.

Retrouvez ces informations sur le site :
service-public.fr > Rubrique actualités

POUR QUI ?

Pour vous parents séparés,
qui souhaitez décider par vous-mêmes
de ce qui est important pour vos enfants.

Pour vous conjoints,
qui vivez des difficultés de communication
ou qui envisagez une séparation ou un divorce.

Pour vous grands-parents,
qui rencontrez des problèmes pour maintenir des liens
avec vos petits-enfants.

Pour les membres d'une fratrie,
en difficulté relationnelle
dans le cadre d'une succession
ou de la prise en charge d'un parent âgé ou vulnérable.

Pour vous jeunes adultes, adolescents et parents,
qui souhaitez améliorer votre communication.

LES SUJETS POUVANT ÊTRE ABORDÉS

- La communication dans la famille
- La clarification de la place de chacun
- La résidence des enfants
- et l'exercice conjoint de l'autorité parentale
- La contribution financière à l'éducation
- Les droits et devoirs de chacun
- Les aspects financiers et patrimoniaux (partage et successions)



QUI SONT LES MÉDIATEURS ?

Les médiateurs familiaux sont des professionnels qualifiés, diplômés d'Etat, qui s'engagent à respecter les principes de neutralité, d'impartialité, de confidentialité et d'indépendance.



www.linkiaa.fr

www.linkiaa.fr



Mise en lumière d'un métier du social : l'aide à domicile



« **Accompagner les autres, c'est mon métier** »

Les courses, le ménage, la toilette ou encore les démarches administratives... Pourtant indispensables, les métiers d'aide à domicile sont peu valorisés et peinent à recruter. Un comble lorsque l'on sait qu'ils permettent aux personnes âgées, toujours de plus en plus nombreuses, de profiter encore de leur domicile.

« C'est un grand honneur d'accompagner des personnes dans le besoin, mais ce métier, il faut l'apprécier pour le faire. Beaucoup arrêtent au bout de quelques mois », explique une aide à domicile.

En proie à un « déficit d'image », parfois difficiles physiquement et psychologiquement, ces métiers sont pourtant au cœur de la vie de nos aînés. Environ 500.000 personnes travaillent dans les services d'aide et d'accompagnement à domicile, selon le ministère des Affaires sociales. Ce secteur compte 98% de femmes pour une moyenne d'âge de 45 ans, 62% sont sans diplôme et 70% travaillent à temps partiel.

Quinze millions de personnes ont aujourd'hui 60 ans et plus. En 2030, elles seront 20 millions et près de 24 millions en 2060 dont cinq millions auront plus de 85 ans.

Quant à Fabienne, 55 ans et employée dans une association, elle confie que « c'est contraignant de se fixer une limite quand son métier a pour objectif d'aider les autres ». Elle qui met toute son énergie à aider des personnes âgées à domicile, à garder des enfants ou à effectuer des prestations de ménage, décrit des « semaines extensibles » et la « nécessité d'apprendre à dire non ». Relatant les kilomètres

avalés d'un domicile à un autre, elle préconise d'ailleurs de « rémunérer les déplacements et d'augmenter les salaires pour attirer davantage de gens ».

Un constat que partage Geneviève, 94 ans, qui ne pourrait pas rester chez elle sans bénéficier d'une aide quatre jours par semaine : « Elles ne sont pas assez payées pour ce qu'elles font. Je me lave et m'habille encore très bien mais elles m'aident en faisant la soupe, le ménage, le lit, les courses. Et quand il fait beau, on sort. »

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), en vigueur depuis décembre 2015, a permis la revalorisation de l'Apa (allocation personnalisée d'autonomie) qui couvre une partie des dépenses d'aide et celle des salaires, fait valoir le ministère qui souhaite désormais accroître la formation et les qualifications inhérentes aux métiers du secteur social.

Le lycée Kerguéneq, à Saint-Molf, forme aux métiers des services aux personnes, dont beaucoup d'entreprises et d'associations font parties de l'ESS.

« On n'est pas là que pour les mettre dans le bain et faire la boniche. On aide ces personnes à garder leur autonomie, on met un peu de soleil dans leur journée », témoigne Myriam, auxiliaire de vie depuis dix ans et se décrivant comme « un relais indispensable entre la personne âgée et son médecin, son kiné, son pharmacien, sa famille ». Exerçant à la campagne, elle est parfois la seule personne rencontrée de la journée. En plus des tâches ménagères, des discussions et d'un peu d'administratif, la quinquagénaire apporte aussi fréquemment « le bois pour nourrir la cheminée ».

■ **Sonia Poirson**, adjointe aux affaires familiales, à l'enfance jeunesse, l'intergénérationnel et l'habitat.

Le lycée Kerguéneq, 70 années de services à la personne

Ce lycée ancré et au service du territoire est placé sous les tutelles du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, du Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) et de la Direction diocésaine de Loire-Atlantique.

Dans un cadre historique, agréable et vaste, nous accueillons 200 élèves de la 4^e professionnelle à la terminale. Notre offre de formation accueille des 4^e et 3^e professionnelles, un CAP « Services à la personne et Vente en espace rural » (SAPVER) et un Bac Professionnel « Services à la personne et Au territoire » (SAPAT). Les classes sont constituées de petits effectifs, encadrés par une équipe pédagogique et éducative expérimentée reconnue pour son encadrement. Les élèves ont l'occasion d'appréhender les réalités professionnelles dans le cadre de nombreux stages et périodes de formation en milieu professionnel intégrés dans notre riche réseau de partenaires. L'apprentissage est une modalité de formation depuis deux ans dans l'établissement, ouvert

en 2^e année du CAP SAPVER et en 1^{ère} et Terminale du bac pro SAPAT. Les jeunes qui veulent s'orienter vers la voie de l'apprentissage doivent trouver un maître d'apprentissage ! Cela paraît simple mais c'est une démarche dans laquelle il faut s'engager avec conviction pour aboutir. Nous soulignons que l'objectif pour les élèves, notamment de 4^e et 3^e, est de reprendre confiance, de choisir leur orientation professionnelle et de réussir au diplôme national du brevet, voie professionnelle. Chaque élève de Kerguéneq a sa place, est reconnu dans la communauté éducative. Trouver sa voie, redonner du sens, révéler ses talents, accompagner avec exigence, dans le respect et le savoir-être, s'inscrire dans un projet personnel et professionnel, telles sont nos valeurs : des repères pour les jeunes.

Pour être accompagné dans le projet du jeune, rejoignez-nous !

Pour tout renseignement, contactez le secrétariat au 02 40 24 91 55 ou par mail à kerguenec@cneap.fr ou sur le site : www.kerguenec.net

I Enfance jeunesse

Parlons "nutrition" à la Salorge des Doudous

L'alimentation infantile évoluant en permanence, l'équipe de la micro-crèche est ravie de pouvoir travailler en partenariat avec Anne BERAUD, diététicienne de l'association "Du pain sur la planche", afin d'approfondir ses pratiques alimentaires. L'objectif sera bien entendu de partager ces connaissances avec les parents à travers différents supports ou lors d'ateliers « nutrition ».



Consultation des parents



La communication est au cœur des préoccupations des élus. Mme POIRSON, adjointe à l'enfance-jeunesse, accompagnée de Nathalie COUBARD, directrice de la micro-crèche recevront deux à trois par an les parents référents des familles. Ces rencontres seront l'occasion de présenter la vie de la crèche et les différents projets en cours. Merci à Mme DE GOYS et M. BOUILLO pour leur investissement. Les parents référents vont mettre en place une page Facebook privée pour créer du lien entre les parents de la crèche et partager des informations fournies par les professionnelles de la Salorge des Doudous sur différents thèmes de la petite enfance. Merci pour cette initiative !



Inscrivez-vous aux ateliers parents-enfants pour tous les enfants de 0 à 6 ans

À partir du mois de juin, des ateliers parents-enfants sur différents thèmes (lectures, jeux, argile, manipulation, massages, etc.) seront proposés aux familles. N'hésitez pas à vous inscrire dès maintenant pour recevoir le programme à creche@saintmolf.fr

Vacances du centre de loisirs



La neige, les skis et la tartiflette se sont invités à la récré multicolore, ambiance montagnarde ! Tout le monde se regroupe, en respectant les gestes barrières, au chalet pour préparer la journée. Au programme, randonnée et boum la première semaine. Jeux olympiques d'hiver et igloo la deuxième semaine.

Aménagement des horaires et lieux d'accueil pour les jeunes



En raison du couvre-feu, nous avons dû adapter nos horaires. Tous les soirs d'accueil nous fermons à 18h50, le temps de présence au local pour les 14-17 ans est vraiment diminué. Nous nous sommes adaptés aux dernières vacances d'hiver et pour les vacances de printemps où nous sommes restés ouverts seulement pour les 10 à 16 ans ayant des parents aux professions

prioritaires. Une seule famille nous a sollicités. Nous espérons vous retrouver tous très vite.

Certains projets prévus pendant les vacances ont pu être reportés comme l'intervention de l'association Fragil. Ils reviennent le 16 juin, pour un après-midi en lien avec les semaines contre toutes les formes de discrimination et de racisme.

Nous sommes aussi en pleine

préparation du programme de cet été avec en prévision un mini-camp à l'île aux pies.

Depuis le début de l'année nous continuons à faire attention aux goûters du mercredi. Suite à une réunion d'information avec la nutritionniste de l'association Du pain sur la planche, nous limitons les biscuits industriels pour favoriser le fait maison, le pain et les produits moins sucrés.

I Enfance jeunesse

École publique de la Roche Blanche

Théâtre

La classe de CM2 de Mme GÉRARD suit tant bien que mal son projet théâtre dans le respect du protocole sanitaire.

Le jumelage avec une classe de 6^e du Collège du Pays Blanc n'a pas pu se faire.

La classe théâtre se déroule une fois par semaine à l'école avec Mme GÉRARD. Les premiers ateliers menés autour du premier spectacle programmé "Un contre un" ont permis aux enfants de travailler sur l'ombre et la lumière mais aussi sur les "Clairs-obscur" de Le Caravage et de La Tour, le cirque, la musique. Ils ont pu reproduire par tableaux le mythe d'Orphée et Eurydice qui n'a plus de secret pour eux.

Malheureusement, le premier spectacle n'a pu avoir lieu en raison du protocole sanitaire mais un comédien a pu mener un atelier cirque de deux heures dans la salle culturelle.

Depuis janvier, la classe travaille sur le deuxième spectacle ayant pour thème la différence, et le club radio d'un collège. Par chance, nous avons pu faire venir le théâtre à nous le lundi 8 mars à Saint-Molf. Pour notre plus grand bonheur, nous avons vu "Rayon X" par la Compagnie Bouche Bée en partenariat avec le Grand T de Nantes.

À travers divers exercices, les enfants se sont posés des questions existentielles. Si tout va bien, ils y répondront dans une

chronique radiophonique dans quelque temps ! Nous allons également essayer de communiquer avec les extraterrestres par l'intermédiaire de notre radio. Suite au prochain numéro !

Musique

Les projets musique de 2019-2020 reportés pour cette année, viennent de débiter la dernière semaine de février.



École privée Saint-François

Les élèves de la petite section au CP de l'école prennent le large !

Cette année, les élèves de la maternelle au CP travaillent autour du thème de la mer, l'objectif étant de leur faire découvrir et respecter un univers qui leur est proche. Pour nous aider dans la réalisation de ce projet, nous avons la chance de travailler avec l'association "Estuairez-vous" et plus particulièrement avec Laura qui nous "raconte" la faune et la flore marines, le trajet de l'eau dans la nature ainsi que les gestes écoresponsables à travers des histoires et des activités ludiques et attrayantes. Maintenant, nous attendons avec impatience l'arrivée de l'aquarium qui restera avec nous jusqu'à la fin de l'année. Enfin, pour finaliser ce projet, tous les élèves partiront jouer aux apprentis "pêcheurs" sur une des plages de notre presqu'île.

Le Vendée Globe en CEI-CE2

Depuis le 8 novembre, les élèves de CEI-CE2 ont suivi très attentivement le Vendée Globe. Chaque jour, deux élèves donnaient le classement, ils lançaient les vidéos présentant les journées des skippers. Ils faisaient aussi avancer notre bateau sur Virtual Regatta. Notre classe a fini la course en 326 140^e position. De nombreux élèves ont aussi fait leur propre course avec un bateau qu'ils faisaient avancer avec leurs parents. Le gagnant de notre classe est Kézio. Bravo à lui et à sa famille. Cette course a permis aux élèves de travailler d'une autre façon les océans, les continents, les climats, le repérage dans l'espace, du vocabulaire autour de la mer, des poésies, de les sensibiliser à la préservation des océans. Ils ont fini cette course en réalisant des bateaux en origami.



Infos pratiques

ÉTAT CIVIL

Bienvenue à...

Eanna RENAULT - 17/11/2020
Léa CHALMEAU QUILLY - 24/11/2020
Lyséa AVERTY - 01/12/2020
Rafaël BAHOLET - 04/12/2020
Bartholomé PODER - 05/12/2020
Lalie HAUMONT - 12/12/2020
Timéo MAILLARD - 25/12/2020
Lois THOMAS - 26/12/2020
Maélio GOUGEON - 11/01/2021

YANIS GAURON - 13/01/2021
Noah PAULLÉE - 25/02/2021
Eddy BRIAND - 01/04/2021
Nina LE GUENNEC - 30/03/2021

Tous nos vœux de bonheur à...

Sophie LAPADU-HARGUES & Paul SIMON - 31/10/2020
Sophie HARROUET & Gilles TANVET - 31/10/2020
Anne-Claude GAUTHIER & Lionel BOUILLAND - 12/12/2020



Ils nous ont quittés...

Émile VEQUEAU - 87 ans - 23/12/2020
Christophe HERVY - 60 ans - 01/03/2021
Daniel CAMILLERI - 80 ans - 12/03/2021
Chantal NOBECOURT (épouse BONOMI) 66 ans - 12/03/2021
Jeanne LIZEUL (épouse AUDRAIN) - 86 ans - 14/03/2021
Michelle GARREAU (épouse SAUVAGET) 90 ans - 16/03/2021
Jacques LYOEN - 83 ans 15/04/2021



Services municipaux

- Mairie • 1, rue des épis • Tél. 02 40 62 50 77 • Fax 02 40 62 50 53
accueil@saintmolf.fr • www.mairie-saint-molf.fr
lundi et vendredi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 18 h (16 h lors des vacances scolaires) mardi et mercredi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 16 h
jeudi 9 h - 12 h - samedi 10 h - 12 h (uniquement état civil et formalités administratives)
- Agence postale en Mairie • Tél. 02 40 62 51 28
du lundi au vendredi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 16 h, samedi : 10 h - 12 h
levée du courrier : 14 h 45 du lundi au vendredi et 12 h le samedi.
- Police municipale pluricommunale • Tél. 02 40 01 78 54.
- Restaurant scolaire : salle de la Roche Blanche • rue de la Roche Blanche • Tél. 02 40 62 54 10 • enfance@saintmolf.fr.
- La Récré Multicolore (Service Enfance Jeunesse)
rue de la Roche Blanche • Tél. 02 40 62 58 43
enfance@saintmolf.fr ou jeunesse@saintmolf.fr
accueil administratif du lundi au vendredi : 9 h - 18 h
- RAM Relais d'Assistants Maternelles intercommunal du Pays blanc - Tél. 06 72 09 69 48 • ramdupaysblanc@laturballe.fr
- Bibliothèque pour Tous
6, rue de la Duchesse Anne
Tél. 06 81 40 17 73 • Mercredi, samedi et dimanche : 10 h 30 - 12 h 30

Autres services publics

- Site officiel de l'administration française (tous renseignements) : service-public.fr
- Agence nationale des titres sécurisés (immatriculation, permis de conduire, carte d'identité, passeport) • ants.gouv.fr
- Sous-préfecture • 1, rue Vincent Auriol 44600 St-Nazaire
Tél. 02 40 00 72 72 (toujours appeler avant de vous déplacer)
- Droits sociaux • mesdroits sociaux.gouv.fr
- Communauté d'agglomération Cap Atlantique
3, av. des Noëllés 44500 La Baule • Tél. 02 51 75 06 80
www.cap-atlantique.fr
- Office de Tourisme intercommunal La Baule-Presqu'île de Guérande
8, place de la Victoire 44500 La Baule • Tél. 02 40 62 58 99
www.labaule-guerande.com
- Transports collectifs Aléop Pays de la Loire
Tél. 09 69 39 40 44 • www.aleop.paysdelaloire.fr
- Déchetterie l'Arche Chaussin 44420 Piriac-sur-Mer
Tél. 02 40 23 60 09 du lundi au samedi : 9 h - 12 h / 14 h - 18 h
- Refuge pour animaux • Kerdino 44350 Guérande • Tél. 02 40 53 08 21
- Gendarmerie • 2, rue Roger Camaret 44350 Guérande
Tél. 02 40 24 90 42 ou 17
- Trésor Public • 9, rue Honoré de Balzac 44350 Guérande
Tél. 02 40 24 90 90
- Pôle emploi • 3 bis, rue des Noëllés 44500 La Baule
Tél. 3949 (candidats) et Tél. 3995 (employeurs)
- Mission locale
2, rue Louis Léon 44350 Guérande • Tél. 02 40 42 96 76

Culte

- Paroisse Sainte-Anne du Pays Blanc (Presbytère)
21, rue du Maréchal Leclerc 44420 La Turballe
Tél. 02 40 23 30 32 • www.paroissedupaysblanc.fr

La Mairie offre à chaque mariage célébré une création de deux artisans de Saint-Molf

Céramiste : ATELIER ÉCAILLES DE FEU

Cécile LE LUHANDRE
12, route de Mesquer - 44350 Saint-Molf
Tél. 09 54 06 23 30 - atelier@ecaillesdefeu.com

Tourneur sur bois : ÇA TOURNE - Fabrice BÉZIER

2, route de La Turballe - 44350 Saint-Molf
Tél. 06 36 63 04 71 - catourne@laposte.net



Établissements scolaires

- La Salorge des Doudous (micro-crèche)
7, rue du Vesselaux • Tél. 02 40 01 58 39 • creche@saintmolf.fr
- École publique de la Roche Blanche • rue de la Roche Blanche
Tél. 02 40 62 59 69 • ce.04400865b@ac-nantes.fr
- École privée Saint-François • 3, rue du Pays Blanc • Tél. 02 40 62 58 95
ecole.st-francois651@orange.fr
- Lycée Professionnel Privé Kerguénec
Tél. 02 40 24 91 55 • www.kergueneec.net

Santé/Social

- Maison Médicale • 26, rue de la Duchesse Anne
- Médecins : J.-M. CHERIAUX, M. QUÉMENEUR-DEHANT et P. ROUAU-PERRIN • Tél. 02 40 62 52 52
- Dentistes : T. LERICHE et U. BIEWER • Tél. 02 40 62 55 04
- Infirmières/infirmiers : S. TRACOU, M. LEGRAND et D. PABOEUJ • Tél. 02 40 62 58 06
Orthophoniste : M.-L. LANÇON • Tél. 02 51 10 28 99
Psychologue : E. BARTOLI • Tél. 07 66 27 85 06
- Médecins de garde : 116 117 (appel gratuit)
- Pharmacie des Salants • 31, rue de la Duchesse Anne
44350 Saint-Molf • Tél. 02 40 62 51 00
- Pharmacie de garde • 32 37 (appel payant)
- CAPS (Centre d'Accueil et de Permanence de Soins)
appeler le 15 avant de vous rendre au CAPS ! Il se situe dans l'enceinte de l'hôpital local Intercommunal de la Presqu'île avenue Pierre de la Bouëxière à Guérande
- Centre hospitalier • 11, boulevard Georges Charpak
44600 Saint-Nazaire • Tél. 02 72 27 80 00
- Centre anti poison • Tél. 02 41 48 21 21
- Kinésithérapeute J. PERRET
22, rue de la Duchesse Anne Saint-Molf • Tél. 02 44 07 74 01
- Ostéopathe M. BOURDEAU TI, place de l'Abbé Biré - Saint-Molf
Tél. 02 40 60 26 38 ou port. 06 11 66 37 33
- Psychologue H. GAUCHET-ENGLLEN • Pend'hué - Saint-Molf
Tél. 02 40 70 30 36 ou 06 22 94 11 54,
E. BARTOLI • Tél. 07 66 27 85 06
emilie.bartoli.psychologue@gmail.com
- Centre médico-social (assistances sociales et PMI - consultation des nourrissons) : Espace départemental des solidarités - 20, faubourg Saint-Michel 44350 Guérande • Tél. 02 40 24 92 35
- CLIC éclairage (personnes âgées) • 26 bis, faubourg Saint-Michel
44350 Guérande • Tél. 02 40 62 64 64 • du lundi au vendredi : 9 h - 12 h 30 / 14 h - 17 h 30 (sur rendez-vous l'après-midi). Fermé au public le mardi après-midi • www.clicclairage.com
- Repas à domicile Prest Alliance • Tél. 02 40 00 14 15
- CPAM (assurance maladie) • Tél. 3646
www.ameli.fr du lundi au vendredi : 8 h - 17 h 30
Une seule adresse postale : CPAM de Loire Atlantique
9, rue Gaëtan Rondeau 44958 Nantes Cedex 9
- CARSAT (assurance retraite) • Tél. 39 60
- CAF (allocations familiales) • 1, impasse Anne de Bretagne
44350 Guérande • Tél. 02 40 15 67 90 • www.caf.fr
- Cabinet vétérinaire de l'Océan
25, rue de l'Océan - Saint-Molf • Tél. 02 51 76 92 84



RÉSERVEZ LA DATE !

"La Fête des Battages" est prévue cette année pour le dimanche 8 août



Démarches en ligne : un accompagnement numérique à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. Sans accès internet ou peu à l'aise avec les procédures dématérialisées, vous pouvez être accompagnés dans vos démarches. Une jeune volontaire en service civique reçoit les usagers à la sous-préfecture de Saint-Nazaire, du lundi au vendredi, de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 15 h 30. Rendez-vous obligatoire :
- sp-saint-nazaire@loire-atlantique.gouv.fr
- 02 40 00 72 60

Nouveaux professionnels, commerçants du marché

Benjamin VIGNERON
Conseiller en immobilier
06 16 33 30 58
benjamin.vignerons@ladfrance.fr

R.C. PRO. BATIMENT
Ciprian RIGLEA
06 18 26 21 80

52 rue du Vesselaux
44350 Saint Molf
Email: rigleaciprian@yahoo.com
Site: 791 696 393 000 28

efficacité
qualité
service

Carte de fidélité Mesquer Primeurs

MESQUIER Primeurs

ZAC de Karaoulinet - 44420 Mesquer
07 69 60 98 10 - www.mesquerprimeurs.fr
Livraison gratuite

cuisine de saison faite maison

PRESQU'ÎLE GOURMANDE

Téléphone 06 52 40 34 49 - presquilegourmande@gmail.com
www.presquilegourmande.com

VRAC IS BACK

Produits industriels

www.vracisback.com - 06 83 87 64 83
envell@vracisback.com

Tenez-vous informés !

Une infolettre est désormais disponible sur le site internet de la commune : mairie-saint-molf.fr

INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE INFOLETTRE

▼ Envoyez à votre adresse

N° pour toute urgence : 112 (pour les personnes sourdes et malentendantes ou quand l'alerte exige la discrétion orale : SMS au 114 ou application smartphone « Urgence 114 »)
SAMU/CAPS : 15 - **Sapeurs-pompiers** : 18 - **Police secours** : 17 ou 02 40 24 90 42 - **Police pluricommunale** : 02 40 01 78 54 - **Pharmacie de garde** : 37 27 (appel payant) - **Médecins de garde** : 116 117 - **Samu social** : 115
Victimes ou témoins :

- enfants en danger (violences physiques et/ou psychologiques) : 119
- écoute et soutien aux familles d'enfants disparus : 116 000
- Coupure ou dommage ligne téléphonique
> France Télécom – Orange : 39 00
- signalement en ligne sur dommages-reseaux.orange.fr
- application pour smartphone « Orange dommages réseaux »
- Coupure ou dommage ligne électrique
> Enedis : 09 726 750 44
- Application gratuite pour smartphone « Enedis à mes côtés »

Nos partenaires

N°siret
3
8
8
2
3
8
4
3
0
0
0
2
0

Jean-Louis BERTHE



PEINTURE

DÉCORATION - PAPIERS PEINTS
RAVALEMENT - REVÊTEMENTS
Sols et murs

1, Théléac - 44350 SAINT MOLF

@ j-l.berthe@orange.fr ☎ 02 40 62 52 65



AVICULTEUR ÉLEVEUR DE VOLAILLES



EARL LE CORMIER

Tél. : 06 89 15 72 53

SAINT-MOLF

Le Jardin de Virginie

Virginie Vieval

Artisan Fleuriste



02 51 16 91 52
3 rue de la Duchesse Anne
44 350 Saint-Molf



les p'tits ciseaux

coiffeur visagiste

Coloration végétale bio "couleur Gaia"
Balayage à l'argile bio

☎ 02.51.16.03.91
3, rue du n°5 44350 Saint Molf

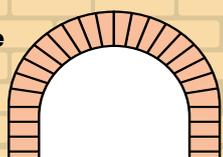
lespöticsiseaux_stmolf Les p'tits ciseaux

Entreprise de maçonnerie

Michel Berthe

Artisan

NEUF et RÉNOVATION



**9 rue du Calvaire
ASSÉRAC**
02 40 01 70 13
06 49 08 88 95

**20 Théléac
SAINT-MOLF**
02 40 62 56 16
06 49 08 88 95

TOUS LES DIMANCHES SUR LE MARCHÉ DE SAINT-MOLF

cuisine de saison
faite maison



Plats cuisinés et acras
Recettes régionales du monde entier
Produits locaux, AOC, AOP,
Label rouge fermier...

06 52 40 34 49

mail : presquilegourmande@gmail.com
site : www.presquilegourmande.com
Facebook : @lapresquilegourmande

PRESQU'ÎLE GOURMANDE

MAGRÉ THIERRY

MENUISERIE CHARPENTE ARTISANALE



Ouvertures - Fermetures
BOIS - ALU - PVC
Ossatures Bois
Cloisons sèches
Terrasses bois

TÉL. 02 40 22 09 77
06 77 82 40 52

44350 SAINT-MOLF
magre.thierry@wanadoo.fr



Ets COUPRIE Vincent

BOIS - ALU - PVC - MIXTE



- Fenêtres • Volets • Stores
- Portes • Portails
- Vitrages • Motorisations
- Portes de garage

Prix exceptionnels et exclusifs

3 route du Reveri - 44350 SAINT-MOLF
Tél. 02 40 24 15 84 - Port. 06 71 01 61 83
www.couprievincet.com - vincentcouperie@orange.fr

* Machine systématique des deux bords sans déchet et sans plus value